

# **Charte d'utilisation des services informatiques**

## **Intranet et Internet au lycée Camille Claudel**

**La présente charte a pour but :**

- de définir les conditions de l'utilisation d'internet dans le lycée Camille Claudel de rappeler le cadre juridique et déontologique général s'appliquant à la diffusion d'informations sur l'Internet et sur l'Intranet.
- de définir les règles particulières applicables à tout service informatique utilisant le réseau pédagogique ou administratif du lycée.
- d'avertir des risques encourus ("nul n'est censé ignorer la loi") :

**"L'informatique doit être au service de chaque citoyen.**

**Elle ne doit porter atteinte, ni à l'identité humaine, ni aux droits de l'homme, ni à la vie privée, ni aux libertés Individuelles ou publiques"**

*(Article 1 de la loi du 6/1/1978 loi n°78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978 (plus connue sous le nom de loi informatique et libertés de 1978))*

Outre les règles déontologiques, l'utilisation d'un système informatique quel qu'il soit, est soumis au respect d'un certain nombre de textes de lois. Leur non-respect est donc passible de sanctions pénales (amendes et éventuellement emprisonnement).

Pour information et de manière synthétique, ces textes concernent'.

### **- la fraude informatique :**

*"l'accès ou le maintien frauduleux dans un système informatique... la falsification, la modification, la suppression et l'introduction d'information avec l'intention de nuire.... . la modification, la suppression ou l'introduction de traitements dans un système dans le but d'en fausser le comportement, ..,etc, sont considérés comme des délits. ...La tentative de ces délits relève des mêmes peines.... " ( loi dite Godfrain).  
Sanctions allant jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et 300 000 € d'amende.*

### **- la protection des logiciels :**

*"... la copie de tout logiciel autres que ceux du domaine public est interdite ...'  
( loi du 5 janvier 1985 )*

### **- la confidentialité:**

*"... l'utilisateur d'un système informatique ne doit pas tenter de lire ou de copier les fichiers d'un autre utilisateur sans son autorisation... "*

Un système informatique est défini comme l'ensemble des éléments matériels et logiciels appelés ressources informatiques mis à la disposition d'utilisateurs pour permettre le transport, la mémorisation et/ou le traitement automatisé de l'information.

## Utilisation des services informatiques

### Cadre juridique général

La conception et l'utilisation du service se doivent de respecter les lois sur la propriété littéraire et artistique, ainsi que les lois qui lui sont associées sur la responsabilité civile, pénale et professionnelle.

**Il est rappelé que ce cadre juridique s'applique aussi en dehors de l'établissement et quel que soit le support.**

Ceci implique plus particulièrement le respect des obligations suivantes (sans que cela constitue une liste limitative) :

- le respect du droit d'auteur (droit moral, patrimonial, de diffusion).
- l'abstention de porter atteinte à la vie privée ou au droit à l'image d'autrui.
- l'absence de diffusion d'informations non vérifiées ou présentant le caractère d'un délit, en particulier :
  - ✓ toute information à caractère diffamatoire, injurieux, obscène, offensant, violent, pornographique, susceptible par leur nature de porter atteinte au respect de la personne humaine ou d'inciter à la violence politique, raciste ou xénophobe ;
  - ✓ tout message présentant sous un jour favorable le banditisme, le vol, la haine ou tout acte qualifié de crime ou délit, ou de nature à inspirer ou entretenir des préjugés ethniques ou discriminatoires
- le respect des exigences de la loi «Informatique et Libertés». La loi n°78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978 (plus connue sous le nom de loi informatique et libertés de 1978)

### Responsabilité des utilisateurs

Tout utilisateur d'un ordinateur sur les réseaux du Lycée Camille Claudel se doit de respecter quelques règles nécessaires au bon fonctionnement du matériel et des services.

- S'engager à respecter cette charte.
- S'engager à utiliser Internet de façon responsable, dans un but pédagogique ou éducatif et dans le respect des personnels ayant délégué cette responsabilité et des auteurs des sites visités. **En particulier, faire usage du courrier et visionner des séquences filmées ne sont autorisés que dans ce cadre.**
- Prévenir un responsable en cas de problème ou en cas de découverte de sites contraires au respect des hommes ou des lois.
- S'abstenir de toute action visant à perturber de façon volontaire le fonctionnement des services, (déplacement ou destruction de fichiers, introduction de virus ou de fichiers illicites)
- S'abstenir de toute action visant à tenter d'obtenir des droits non autorisés par les gestionnaires du réseau.

### Sanctions

En cas de manquement aux règles précitées l'utilisateur pourra se voir interdire l'accès au matériel informatique mis à disposition. Et conformément au règlement intérieur, il sera sanctionné.

✂-----

Je soussigné(e), Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Classe : \_\_\_\_\_

m'engage à respecter sans restriction la présente charte.

**Signature :**

Je soussigné(e), Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Responsable de l'enfant mineur Nom : \_\_\_\_\_ Classe : \_\_\_\_\_

autorise mon enfant à utiliser les connexions Internet du lycée Camille Claudel dans le cadre de la présente charte,.

**Signature :**